LYCÉE FRANÇOIS RABELAIS IFS

Conseil d'administration du 9 avril 2024

Procès-verbal

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : N°4
Date de transmission de la convocation aux membres : 02/04/2024
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	MALBAUX Julien	Agent Comptable (invité)
	PARCEL Sandrine	Invitée
ELUS LOCAUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	HUSSON Maud	
	SECOUE Anthony	
	PLEY Ruddy	
	JAMES Catherine	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ET ELEVES	GHAMMAM Leila	Parents d'élèves
	BENBELKACEM Mickaël	
	TAILLEFER Valérie	
	REIMANN Elsa	
	BOBO Louis	Elèves
	GROULT Héloïse	

M. le proviseur accueille l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il indique que M. Julien MALBAUX, agent-comptable et Mme PARCEL sont présents en tant qu'experts.

Le quorum étant atteint (17 personnes sont présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h05.

Un secrétaire de séance adjoint est désigné en la personne de M. FORESTIER.

18h10 : Sortie de M. BOBO.

Adoption des procès-verbaux du 5 février

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications.

Aucune remarque n'étant signifiée, il les met au vote :

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires pédagogiques

➔ **Convention CAPLP HÔTELLERIE RESTAURATION OPTION ORGANISATION ET PRODUCTION CULINAIRE**

Monsieur le proviseur indique que le lycée vient d'accueillir les épreuves pratiques du concours national de recrutement des professeurs hôtellerie-restauration option organisation et production culinaire du 10 au 14 juin 2024.

Afin de couvrir les dépenses en achats de denrées, de petits matériels et permettre la rémunération des enseignants et surveillants ayant participé à cette session, monsieur le proviseur indique qu'il doit signer une convention avec le rectorat de l'académie de Normandie dont il demande rétroactivement l'accord du CA pour cette signature.

M. le Proviseur précise également qu'un aménagement du calendrier sera nécessaire en fin d'année scolaire afin de permettre le bon déroulement de toutes les épreuves.

Ainsi, les classes de Terminale seront probablement libérées à partir du 10 juin.

Les cours des 2nde Bac pro MHR et de 1ère pro Cuisine et Service seront adaptés à partir du 10 juin pour permettre le déroulement des épreuves du Concours de recrutement des professeurs de cuisine, les élèves participant aux côtés des candidats. Les Terminales, quant à eux subissent des épreuves de Langues vivantes.
Du 14 au 21 juin, se dérouleront les épreuves du baccalauréat qui mobilisent l'ensemble des salles banalisées.
Enfin, à partir du 25 juin, des corrections et jurys de délibération se tiendront également au sein du lycée.
Nous profiterons également de cette période pour organiser des formations de Sauveteur Secouriste au Travail.

Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour signer la convention.

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

LYCÉE FRANÇOIS RABELAIS IFS

Affaires financières

Madame l'adjointe gestionnaire présente les excuses du service intendance pour l'envoi tardif des documents ; le passage à l'application budgétaire op@le ayant entrainé des retards assez importants dans le travail quotidien.

Décisions budgétaires modificatives pour information

Madame l'adjointe gestionnaire présente les décisions modificatives 9 à 16 pour information qui concernent les écritures de régularisation de fin d'exercice comptable (ex : subventions de la Région pour les dépenses d'énergie, subventions pour l'entretien du mur végétal, reversement du GRETA, variations de stocks).

Compte financier 2023

Madame l'adjointe gestionnaire présente le rapport sur le compte financier (cf. rapport en annexe).

Monsieur l'agent-comptable présente le compte-financier et l'analyse financière du lycée.

Un représentant des enseignants conclut, qu'au vu des informations communiquées, il est important que l'équilibre des productions pédagogiques doivent être assurées.
Monsieur le Directeur des formations précise que nous avons subi l'augmentation des matières premières mais que pour autant nous devons essayer de ne pas trop augmenter les prix.

Avant de voter, un représentant des personnels indique que les remarques faites lors de la présentation du budget qui avaient entrainées un vote contre restent de mise mais que pour le compte financier, ils s'abstiendront.

Monsieur le proviseur met au vote le compte financier présenté par monsieur l'agent-comptable.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Monsieur le proviseur met au vote l'affectation des résultats.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Tarifs pédagogiques

Madame l'adjointe gestionnaire présente l'ajout à apporter :

- Tarif de remboursement des élèves pour les achats relatifs à la décoration des salles de restaurant pédagogique est fixé à 30 € maximum

Monsieur le proviseur met au vote ce tarif de remboursement.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

A la question des parents du prix des repas des élèves qui n'a pas évolué, madame la conseillère régionale indique qu'elle y est favorable car cela permet de donner plus de marge aux services de restauration.

Admissions en non-valeur de créances contentieuses

Madame l'adjointe gestionnaire demande de bien vouloir admettre en non-valeur les créances de 2 familles pour un montant de 511,17 €.
Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation d'admettre en non-valeur ces créances.

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

A la question d'un parent d'élève sur la méthode employée pour recouvrer des créances, madame l'adjointe gestionnaire précise que désormais nous avons recours à une saisie à tiers détenteur.

Questions diverses

➔ Plusieurs points sont soulevés par les représentants des parents d'élèves sur les douches, l'aération et des vols à l'internat ainsi que par une représentante des élèves au sujet des casiers.

Monsieur le Proviseur précise qu'en ce qui concerne les douches, des problèmes de pression ont bien été identifiés. La pression entrante étant trop forte (cela causait des dégradations au niveau des appareils de lavage et des vannes), un réducteur de pression a été installé. L'internat se trouvant à l'opposé des arrivées d'eau et sur 2 étages, la pression est alors trop faible pour les douches. Des études ont été faites et Madame l'adjointe gestionnaire indique que depuis plusieurs mois, une demande de

subvention et de travaux a été déposée auprès de la Région Normandie sans réponse de leur part.
Concernant les VMC des douches, aucun dysfonctionnement n'a pour le moment été signalé.

Au niveau de l'aération des chambres, Monsieur le Proviseur indique que le lycée a été construit en choisissant des fenêtres avec ouverture à la française. Très rapidement, les élèves en ont profité pour sortir et escalader le moucharabieh et se promener sur les toits. Les services de la Région ont alors proposé une fermeture en rivetant les fenêtres. Le lycée a préféré installer des barres empêchant l'ouverture et garantir l'entrebâillement. Ce n'est pas l'idéal mais la sécurité doit passer avant tout et le changement des huisseries n'interviendra pas de sitôt...

Pour ce qui est des vols, comme dans tout établissement, nous le déplorons et nous agissons pour les éviter. Nous recommandons toutefois à tous les élèves de cadenasser leur armoire, ce qu'ils ne font malheureusement pas toujours.

Enfin, les casiers qui ne ferment plus sont un réel problème qui est à l'étude depuis plusieurs années mais étant bâtis sur mesure, nous ne pouvons pas les remplacer aisément. Le système de verrous a même déjà été changé. Plusieurs nouveaux systèmes de serrure ont été testés au 1er semestre de cette année scolaire (dont une électronique). Ce système demande un investissement entre 30000 et 60000 € qui ne peut pas être supporté par le budget du lycée. Après réception du devis demandé à une entreprise de serrurerie, le lycée fera une demande à la Région Normandie.

La séance est levée à 19h51.

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

Le secrétaire,

Laurent FORESTIER

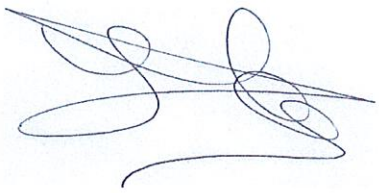

RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT SUR LE COMPTE FINANCIER

LYCÉE FRANCOIS RABELAIS IFS

EXERCICE 2023

1.Le résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice 2023 se traduit par un résultat comptable négatif de 49 144.45 €.
Ce résultat signifie que les recettes ont été inférieures aux dépenses.
Le fonds de roulement confortable du lycée a permis de faire face à cet exercice négatif et de faire quelques investissements.
Les augmentations de tarifs des matières premières à destination du restaurant, de viabilisation et des dépenses d'entretien toujours très importantes ont pour conséquence un service général déficitaire de 37 230.45€.
Les charges de maintenance, problème récurrent au lycée sont assez aléatoires d'une année à l'autre et donc difficiles à prévoir dans le budget et l'équilibre budgétaire est toujours posé, tout comme le futur renouvellement des matériels.
En ce qui concerne la viabilisation, la chaufferie bois a été remise en service courant novembre. Toutefois, on n'a pas encore constaté de réelles économies d'énergie sur le début de la période de chauffe. Les résultats devraient être visibles sur l'exercice 2024.
Enfin, il est important de préciser que la restauration scolaire connaît, elle aussi, un résultat négatif de 11 914 €, conséquence directe de la hausse des coûts des denrées. Toutefois, c'est un déficit 2,3 fois moins important que l'an dernier grâce à des recettes supérieures et des dépenses moindres. Là encore, nous pouvons voir l'importance d'avoir un fonds de roulement suffisant pour faire face à un exercice encore difficile. Toutefois, les réserves du SRH sont désormais trop faibles pour faire face à un éventuel futur déficit. Des décisions doivent être prises. N'étant pas décisionnaire de la variation des tarifs du SRH, notre action doit continuer de se porter sur les dépenses (choix et coût des denrées, clé de répartition des charges communes, ...)

A.Le service général (services AP, VE et ALO):

Le service général connait un résultat négatif de 37 230.45 € pour l'exercice 2023 (19 102.64 € en 2022), comprenant une diminution du stock de matières d'œuvre pédagogiques de 8 046.83 €.

B.Les services spéciaux :

Le service restauration et hébergement (SRH) connait lui un résultat négatif de 11 914 € comprenant une diminution du stock de denrées de 199.85 €.
Le service des bourses nationales (SBN) est lui forcément équilibré en dépenses et en recettes.

2. L'exécution budgétaire:

Le montant total des dépenses de fonctionnement et investissement est de 1 688 868.09 € dont 1 130 370.66 € au service général et 487 283.77 € pour les services spéciaux.
Le montant des recettes de fonctionnement est de 1 616 662.09 €, dont 1 093 140.21 € pour le service général et 475 369.77 € pour les services spéciaux.

A.Service général :

Service AP - Activité pédagogique :

Les dépenses :

Le montant des dépenses pédagogiques s'élève à 391 320.11 € (+ 2.83%)
C'est une augmentation faible en comparaison avec 2022 (+19.78%)
Certaines lignes de dépenses sont stables et d'autres ont fortement augmenté.
On peut noter en premier lieu, une augmentation des dépenses de matière d'œuvre d'environ 17 700 € (+ 8.66%), en corrélation avec une augmentation des recettes correspondantes. Le ratio dépenses / recettes est cette année fortement positif malgré la hausse des prix des denrées (+30 000€).
Les autres postes en augmentation significative sont les dépenses liées à l'entretien et réparations +20 000 € et ceux en baisse sont l'achat de petits matériels -18 000€, les produits d'entretien -5 000 €, les dépenses liées à l'enseignement général -2 000 €.

Les recettes :

Concernant les recettes de ce service, elles s'élèvent à 434 771.42 € (-2.36%)
Cette diminution des recettes est assez faible. Certaines recettes fluctuent selon leurs origines de financement. Des diminutions significatives sont constatées pour les frais de stages des élèves (-2 600 €), diminution des reversements du Greta (-9 200€) et diminution de l'utilisation de la taxe d'apprentissage au fonctionnement (-17 800 €). La collecte, elle, a été en forte diminution cette année, passant de 33 564.87 € à 27 345.83 € (-18.53%).

Dans le sens inverse, certaines recettes sont en augmentation telles que les ventes des objets confectionnés (+ 30 000€ soit 14.2 %), recettes liées aux dépenses particulières de l'année comme l'organisation du concours PLP (+3 000 €) et frais d'examens (+ 2 500 €) et les recettes liées aux voyages et sorties scolaires (+ 12 900€).

Service VE – Vie de l'élève

Les dépenses et les recettes :

On notera sur ce service forcément équilibré, une diminution des dépenses/recettes de 23.58 % (10 803.68€ à 8 255.65€)
Ce service comprend les recettes et dépenses afférentes aux fonds sociaux avec un nombre d'élèves bénéficiaires stables (26 élèves contre 27 en 2022) mais avec des montants d'aide par élève plus faibles (317€/élève contre 400€/élève en 2022).

Service ALO – Administration et logistique :

Les dépenses :

Le montant des dépenses de ce service s'élève à 730 794.90 € (+88.18%), ce qui s'explique par la forte augmentation des dépenses d'énergie (530 920.75€ contre 183 081.68 € en 2022 soit +189.98%).
La forte augmentation de la masse de ce service est donc principalement imputable à la hausse des tarifs des énergies telles que le gaz et l'électricité.
Là encore, il est composé de dépenses en augmentation et de dépenses en diminution.
Celles en diminution notable sont les suivantes : Dépenses de fournitures administratives -2 800€, produits d'entretien -5 300€, matériel et mobilier, -4 100€, affranchissements -4 800€ et entretien et réparations -9 500€
Dans le sens inverse, nous pouvons noter une augmentation importante des dépenses de fournitures d'entretien +2 000 €.

Les recettes :

Les recettes de ce service s'élèvent à 650 113.14. € soit une augmentation de 307 415.76 € (+89.70%). La différence de ce montant global avec l'année 2022 s'explique essentiellement par l'augmentation des subventions perçues.
Les recettes de ce service étant quasi exclusivement constituées de subventions ou reversements, on notera une subvention régionale supplémentaire perçue afin de faire face à l'augmentation des tarifs d'énergie (+279 690.30 €) ainsi qu'une contribution entre les services SRH et ALO en hausse de 10 900€.

B. Services spéciaux :

Service SRH – Restauration et hébergement :

Les dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 335 144.24 € (-2.24%). Elles sont assez stables malgré des dépenses de denrées en légère augmentation de +5.74% (+9 694.06€) contre +27.40% en 2022 avec une hausse des prix des denrées toujours significatives. Toutefois, ces données chiffrées sont faussées car la méthode d'extourne n'a pas pu être utilisée suite au passage à Op@le, le nouveau logiciel de comptabilité. Les factures parvenues tardivement seront donc imputables à l'exercice suivant.
Ces dépenses restent trop importantes si on les compare aux recettes. Ce service est déficitaire alors qu'il devrait toujours être présenté en équilibre hors investissements. Un travail a déjà été engagé dans le processus d'achat afin de contenir ses coûts.

Les recettes ayant augmenté sur les ventes de repas, toutes les dépenses liées ont ainsi augmenté également : reversements à la collectivité (FCSH et FRPSH) et la contribution aux charges communes.
A l'inverse, la plupart des postes de dépenses a diminué, les dépenses d'entretien et réparation -1 900€, produits d'entretien et linge -5 800€, matériel et mobilier -3 700 € et des dépenses sur subventions régionales -5 415.24€.

Les recettes :

Les recettes globales du service sont de 323 230.24 €, soit une augmentation de 2.41%
Elles sont liées principalement à la fréquentation plus importante du self par les élèves demi-pensionnaires +13 449.69€ soit +11.35%.
Le nombre de repas servis en 2023 est de 60 877 et a augmenté de 8.72% soit près de 4 800 repas servis en plus en comparaison à 2022.

Service SBN – Bourses nationales :

Les dépenses et les recettes :

Ce service, équilibré en dépenses et en recettes à 152 139.53 €, est en augmentation par rapport à 2022 (+18.76%).
Ce montant est en forte augmentation cette année après plusieurs années de stabilité. Le nombre de boursiers a évolué à la hausse.
Ils étaient 147 puis 143 élèves boursiers sur les 2 premiers trimestres de l'année 2023, puis 157 sur septembre/décembre contre 136 en fin 2022.

Service SUFA – Unité de formation par apprentissage :

Les dépenses et les recettes :

Ce service n'a connu aucune activité financière suite à l'ouverture du BP Boulanger au 1er septembre 2023 car l'ensemble des dépenses a été assuré par l'IFPRA.

Service OPC : Opérations en capital:

Les dépenses et les recettes :

Cette année a fait l'objet de plusieurs investissements (coût unitaire supérieur à 800 € HT)
Le montant total est de 71 213.66 € correspondant à la sécurisation du lycée financée par la Région Normandie à hauteur de 70% et par le lycée pour les 30% restants, deux batteurs mélangeurs et des étagères financés par la taxe d'apprentissage, un piano, un volet de sécurisation du bar et le remplacement d'une pompe de chauffage financés par les réserves du lycée.

Le Chef d'Etablissement

Christophe GANZITTI